

COMPTE-RENDU CTL du 13 mars 2018

Représentants de l'Administration : M. FORTE, Mme DESLANDES, Mme TEXIER-SMARZ, Mme FORE, M. PRIEUR, M. DAUGERON, secrétaire.

Représentants du personnel : Sylviane RENAUD, Pierre OBLIN, Gaëlle FOURNIER et Marie-Caroline COMBES pour FO-DGFIP.

La CAPL s'est ouverte à 9 h 30.

1°) Approbation des PV relatifs aux CTL Emplois du 19 décembre 2017 et du 9 janvier 2018

Le PV du 19 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Le PV du 9 janvier 2018 a donné lieu à un refus de participation au vote de la part d'une organisation syndicale qui n'avait pas siégé.

2°) Aménagement des horaires d'ouverture au public des services de l'Indre durant la campagne déclarative IR TH ISF et CAP 2018

Les dates limites de dépôt des déclarations sont le 17 mai pour la déclaration papier et le 29 mai pour la déclaration internet.

La fiche que nous avons reçue était quasiment un copié-collé de l'année dernière.

Suite à l'intervention des organisations syndicales, il a été relevé les incohérences suivantes :

Les SIP élargissent leurs plages d'ouverture du 26 avril au 17 mai, par exemple, le SIP de Châteauroux sera ouvert en continu de 9h à 16h, du lundi au vendredi.

La fermeture des caisses des Trésoreries, et autres services du CDFiP de Châteauroux, pendant ces plages d'ouverture élargies, pourrait susciter, à juste titre, l'incompréhension des redevables.

Le directeur a pris conscience de la difficulté de trier les usagers en amont, et s'est résolu à ouvrir tous les services pendant les mêmes plages, sauf pour les services du CDFiP de Châteauroux où la fermeture méridienne est maintenue.

Les Trésoreries de Déols, Châtillon et Buzançais ne participeront pas à la campagne déclarative.

Cependant, quelques permanences seront maintenues à Châtillon, Buzançais, Mézières et peut-être Vatan.

Les représentants des personnels ont profité de ce sujet pour soulever le problème de l'envoi des rôles d'impôt sur le revenu et des impôts locaux en fin d'année 2017 qui ne mentionnait pas clairement que le paiement par virement n'était pas un paiement dématérialisé, aussi de nombreux contribuables se sont vus décompter une pénalité de 15 €.

Dans la mesure où les seuils vont continuer à diminuer, et si une information plus claire n'est pas apportée par notre administration, nos collègues auront à supporter une charge de travail qui aurait dû normalement être évitée (imputation du virement et remise de la pénalité).

L'ensemble des représentants des personnels ont voté « contre ».

Une reconvoqueion devrait donc avoir lieu prochainement.

3°) Mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous - APRDV

L'expérimentation aura lieu sur le site du SIP de La Châtre à compter du 4 juin, soit après la campagne déclarative.

Selon les expérimentations déjà menées dans d'autres départements, il est prévu 20 mn par entretien.

La prise de rendez-vous peut se faire par téléphone, internet ou au guichet.

Les contribuables ayant demandé un rendez-vous seront systématiquement recontactés par le service afin de mesurer la pertinence d'une prise de rendez-vous et de lister les documents nécessaires à l'entretien.

Ce dispositif sera évalué en fin d'année, afin d'être présenté au CHSCT et au CTL, et d'être déployé sur tout le département.

Bien entendu, le seul but recherché est de rendre un meilleur service aux usagers auxquels l'Administration porte tant d'intérêt ...

4°) Activité du service d'aide au réseau - SAR

Le SAR consiste à travailler à distance pour d'autres comptables, essentiellement en matière de SPL pour l'instant. Il est dans les projets de la Direction Générale de favoriser le travail à distance.

Cependant, on pourrait considérer que le CSP à distance avec les Hauts de Seine est aussi un SAR.

Ils interviennent sur les vérifications de régies, et sur le contrôle a posteriori des payes. Cette intervention est plébiscitée par les comptables qui n'avaient plus le temps de remplir ces missions.

Cette activité est actuellement exercée dans l'Indre par deux IFiP, grâce à un sureffectif exceptionnel.

On peut donc en déduire que lorsqu'il n'y aura plus de sureffectif, on aura créé un besoin qu'on ne pourra plus satisfaire ...

5°) Expérimentation d'une réduction de l'activité de caisse au CDFiP d'Argenton sur Creuse

La Trésorerie du Blanc, pressentie initialement, a été recalée en raison de son éloignement supérieur à 20 km ou 30 mn d'une autre caisse. C'est la Trésorerie d'Argenton qui a donc décroché le pompon !

Il est à noter que cette expérimentation n'est pas une expérimentation de caisse sans numéraire, mais d'une réduction de l'activité de caisse, subtil distinguo qui permet de s'affranchir de la note de la DG : seul le numéraire des institutionnels sera accepté. Le pékin moyen devra se rendre à une des deux caisses de Châteauroux, celle du CDFiP ou celle de la Direction !

En avant-première, il semblerait que le seuil des paiements en numéraire soit à nouveau abaissé cet été à 150 €.

La prochaine victime sur la liste des moyens de paiement à bannir sera le chèque : en effet, au grand désespoir de notre Directeur, nous sommes le département qui encaisse le plus de chèques dans l'Interrégion Ouest.

6°) Nouvelle organisation du service des ressources humaines et déploiement de SIRHIUS

Exit AGORA au 25 mai 2018 !

Bonjour SIRHIUS, qui vous sera expliqué à la fois par une e-formation à partir du 16 avril 2018, et par le service RH sur sites à compter de juin 2018.

Mais rassurez-vous, nous gardons FDD (on ne change pas une appli qui gagne!)

A compter du 1^{er} janvier 2019, vous pourrez contacter un SIA (Service d'Information aux Agents) situé à Melun, par formuel ou téléphone. Il répondra aux questions les plus courantes relevant de la gestion administrative et de la paye.

Le service RH de la Direction subsistera avec un cadre A et deux agents. Un emploi B est supprimé.

Il reste compétent en termes de carrière, gestion des temps et des absences, conditions de vie au travail, recrutements locaux, évaluations, mutations locales et suivi des agents en difficulté.

Le bulletin de salaire papier continuera à vous être distribué pendant plusieurs mois encore. Que cela ne vous décourage pas de créer votre espace ENSAP : sachez que nous ne sommes que 71 % dans l'Indre à l'avoir fait, ce qui, au grand désespoir également de notre Directeur, nous classe dans les derniers départements au niveau national.

7°) TBVS rénové : conclusions du groupe de travail sur la détermination de 4 indicateurs complémentaires

Ce sujet est reporté à un prochain CTL, une organisation syndicale ayant demandé que le CHSCT soit préalablement consulté.

Le bât blesse sur le nombre des indicateurs.

8°) Présentation des projets de l'ASR 2019

Alors là, accrochez-vous : nous avons gardé le meilleur pour la fin !

La Trésorerie de Buzançais s'exile à Châtillon au 1^{er} janvier 2019.

La Trésorerie de Déols sauve sa tête en déménageant à Châteauroux (il n'y a pas de petites économies).

Les plus anciens d'entre vous se souviendront qu'à Déols, existait la Trésorerie de Châteauroux-Banlieue. Désormais, la Trésorerie de Déols sera basée à Châteauroux !

Jusque-là, vous suivez ?

Suite au refus de la DG de créer une Trésorerie Amendes pluri-départementale, notre Directeur a fait preuve d'une imagination débordante, et pour le moins surprenante !

La Trésorerie de Déols subsiste donc avec son périmètre SPL, sauf quatre communes :

- Buxières d'Aillac qui migre à La Châtre, y compris pour la matière fiscale, assiette et recouvrement
- La Pérouille et Velles, qui migrent à Argenton,
- Niherne, qui passe devant Buzançais sans s'arrêter, pour filer à Châtillon !

Il ne vous aura pas échappé que les pauvres habitants de Buxières d'Aillac (même s'ils ne sont que 146) auront vu le recouvrement de leurs impôts passer de Déols à Châteauroux, puis finalement être rattaché à La Châtre et tout en cela en 1 an.

La trésorerie de Déols conserve donc la gestion de ses autres collectivités mais afin d'étoffer son activité, elle absorbe la mission Amendes rattachée actuellement à la Trésorerie de Châteauroux Municipale.

Comme cela ne semble pas toujours pas suffisant, il serait question de faire revenir dans son giron le recouvrement de l'impôt perdu au 1^{er} janvier dernier mais uniquement pour la partie contentieuse, c'est à dire gérée dans l'application RAR, alors que le SIP de Châteauroux conserverait la partie amiable gérée dans l'application REC (là encore les contribuables ont de quoi s'y perdre, mais rassurons-nous, ils n'auront qu'un étage à gravir).

Mais ce n'est pas tout !!! Ne soyez pas impatients on va tout vous expliquer, enfin plutôt essayer.

Après interpellation, le Directeur a fini par nous révéler ses réelles intentions, à savoir :

- la trésorerie de Déols perdrait la gestion des collectivités précédemment conservées
- elle récupérerait le recouvrement contentieux impôts de tout le SIP de Châteauroux
- elle générerait le recouvrement SPL de toutes les collectivités de Châteauroux Municipale via une sorte de SAR puisqu'il semble très difficile (contrairement aux impôts) de séparer la phase amiable de la phase contentieuse.

OUF !!! Ne nous en voulez pas, nous avons fait de notre mieux pour être le plus clairs possible.

Bref, nous aurons peut être bientôt un pôle recouvrement contentieux que la DG appelle de ses vœux. Rien n'empêcherait alors que son périmètre s'étende au niveau départemental, ce qui aurait pour conséquence d'enlever des missions aux sites extérieurs. Cela ne manquerait pas de les fragiliser et se poserait alors la question de leur maintien.

Sur le « papier », tout cela semble possible.

Mais on ne peut pas dire que nous ayons eu des réponses à nos questions très concrètes concernant l'organisation, les effectifs, la réglementation, la responsabilité des comptables, etc

« Tout vient à point à qui sait attendre »

9°) Questions diverses

Ponts naturels : malgré notre demande lors du précédent CTL, le 4ème pont (par ailleurs accordés par d'autres directeurs moins frileux) restera une vaine espérance.....

Cité Administrative : Depuis des années, notre Direction met 3 agents à la disposition de la Cité Administrative sans contrepartie ni financière ni active.

Malgré tout, cela impacte directement nos services qui se voient donc privés de ces emplois, ce qui n'est pas neutre dans le contexte actuel de suppression massive d'emplois.

Il serait donc question de demander le remboursement des salaires versés. A défaut, les agents seraient réintégrés dans les services.

Vacataires : En 2018, comme en 2017, le recrutement d'auxiliaires représente 7 ETPT soit 2520 jours.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la réunion s'est terminée à 16h45.

POUR LES MISSIONS PUBLIQUES, L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT



**DÉFENDRE
LA RÉPUBLIQUE**
en mars !

**TOUS EN GRÈVE
ET DANS LES MANIFESTATIONS
LE JEUDI 22 MARS**

**RENDEZ-VOUS A 10H00
PLACE DE LA MAIRIE A CHATEAUROUX .
VENEZ NOMBREUX !!!!!**

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
Centre des Finances Publiques de Buzançais
9 Rue de la République
36500 BUZANCAIS
Tél : 02.54.84.24.25 Mail : fo.ddfip36@dgifp.finances.gouv.fr